

Envoyé en préfecture le 17/11/2023
Reçu en préfecture le 17/11/2023
Publié le **22 NOV. 2023**
ID : 035-213502362-20231116-SG2023_430-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**



Séance du 16 novembre 2023 - Délibération n° 2023-084

**SUBVENTION MUNICIPALE 2023 AU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE REDON
MODIFICATION DU MONTANT**

L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 10 novembre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	25
Votants	23
Vote	
Pour	23
Contre	0
Abstentions	6

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur André Croguennec, pouvoir donné à Monsieur Lionel Remande.

Monsieur Jean-Marie Pichon, pouvoir donné à Monsieur Stéphane Lefebvre.

Madame Rola Abi Fadel, pouvoir donné à Madame Delphine Penot.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie Massicot.

Rapport de Louis Le Coz.

Considérant, d'une part, que des écritures doivent être passées entre la Ville de Redon et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Redon pour respecter les termes de la convention de mise à disposition à 50 % de l'accompagnatrice socio-professionnelle des agents du chantier d'insertion "les Jardins Saint-Conwoïon", moyennant un remboursement de charges de vingt-et-un mille trois cent quinze euros au profit du CCAS, ce qui a pour effet de permettre une minoration de la subvention d'équilibre annuelle en provenance du budget principal de la Ville de Redon.

Considérant, d'autre part, que des crédits complémentaires doivent être alloués au CCAS pour les frais de personnel à hauteur de vingt mille euros afin d'assurer le paiement des charges en fin d'année 2023, ce qui a pour effet de générer un besoin de majoration de la subvention d'équilibre annuelle en provenance du budget principal de la Ville de Redon.

Envoyé en préfecture le 17/11/2023
Reçu en préfecture le 17/11/2023
Publié le **22 NOV. 2023**
ID : 035-213502362-20231116-SG2023_430-DE

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la présentation en Commission Finances du 23 octobre 2023,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE de verser au Centre Communal d'Action Sociale de Redon une subvention de 433 685 euros au titre de l'exercice 2023, au lieu des 435 000 euros prévus initialement par délibération du 6 avril 2023.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon



La Secrétaire de séance,
Sylvie Massicot
Conseillère Municipale

Mis en ligne le **22 NOV. 2023**